

Inégalités de sécurité économique et aide à la famille dans l'Union européenne

La construction d'un indicateur de sécurité

Georges Menahem
Veneta Cherilova

CNRS/Centre d'économie de l'Université Paris-Nord
et IRDES (Institut de recherche et documentation en
économie de la santé).

Vivre dans un pays riche ne suffit pas à assurer le bien-être. Pour un individu, il est essentiel de disposer également de la sécurité économique, à savoir être protégé contre le risque d'insuffisance de ses ressources. Les pays de l'Union européenne sont ainsi plus inégaux selon la sécurité économique qu'ils assurent à leurs habitants que selon leur richesse ou leur espérance de vie. Les Pays-Bas procurent à leur population la plus grande sécurité économique : 1,8 fois plus importante que celle des habitants de la Grèce en 2000. Les trois pays du Nord de l'Europe les mieux placés garantissent une sécurité économique, en moyenne, 1,6 fois plus importante que les trois pays du Sud les plus défavorisés de ce point de vue. Les aides à la famille et aux personnes démunies contribuent de façon non négligeable à la construction de la sécurité économique des populations, contribution deux fois plus importante au Danemark qu'en France et dix fois plus qu'en Espagne.

Le débat concernant les limites du PIB (produit intérieur brut) par habitant en matière d'évaluation du bien-être des populations a suscité la construction de multiples indicateurs alternatifs. Plusieurs visent à prendre en compte la diversité des modèles de protection sociale et à évaluer la sécurité qu'ils procurent contre le risque d'insuffisance des revenus. Dans chaque pays, de véritables constructions sociales et politiques mobilisent de multiples ressources issues de larges pans de la société ; la diversité des combinaisons de prestations, de formules juridiques et du contenu des aides ou allocations contribuant à cette sécurité est considérable. Leurs résultats en matière de réduction de la part des ménages à faible niveau de ressources sont très inégaux.

Un des objets de l'indicateur de sécurité présenté dans la première partie de cet article est de contribuer à reconnaître et préciser les dimensions et les

conséquences de ces constructions sociales. On présente à la suite le premier résultat qui en découle, un classement des pays selon la sécurité économique, ordre alternatif à celui selon leur richesse par habitant. D'autres résultats sont ensuite examinés concernant l'évaluation des contributions respectives des diverses sources de la sécurité et, en particulier, des aides à la famille et aux démunis. Ce qui permet de proposer, en conclusion, une typologie des constructions de la sécurité en Europe.

Évaluer la sécurité économique des populations

La sécurité humaine peut être appréhendée à l'échelle de la terre entière ou encore en considérant les intérêts des entreprises. On adopte ici plutôt le point de vue des personnes vivant dans un pays ou une région déterminés. À la suite de Robert Castel (2003), on distingue les protections « civiles » qui « garantissent les libertés fondamentales et assurent la sécurité des biens et des personnes dans le cadre d'un État de droit » et les protections « sociales ». Ces dernières couvrent contre les principaux risques susceptibles d'entraîner une dégradation de la situation des individus – la maladie, l'accident, la vieillesse – sans ressource, les aléas de l'existence pouvant aboutir, à la limite, à la déchéance sociale. Même si des différences non négligeables concernent les insécurités dites « civiles », l'analyse est d'abord centrée sur les différences entre nations concernant les protections sociales.

Dans les pays développés, la première insécurité des individus concerne les éventuelles mises en cause de leurs capacités à disposer de ressources régulières, ce qui peut compromettre leurs possibilités de se nourrir, se loger, se vêtir et subvenir à leurs besoins fondamentaux. Pour une large partie

Outre les contributions du CNRS et de l'IRDES, les analyses, exploitations statistiques et calculs ayant permis la réalisation de cette étude ont bénéficié d'une subvention du Département de la recherche et de la prospective de la CNAF.

de la population, la sécurité des revenus constitue en effet l'aspect essentiel de leur sécurité économique et sociale. Il faut alors donner toute leur importance aux ressources issues des régimes collectifs de protection sociale et chercher à apprécier l'indépendance de la sécurité économique à l'égard du marché du travail, ce que Gosta Esping-Andersen (1990) appelle « *sa démarchandisation* » (1). Une telle démarche amène à agréger dans un même indicateur à la fois les ressources issues des activités du travail, les allocations chômage, retraite ou maladie et les prestations sociales perçues tant par les actifs que par les inactifs (en revenus, aides en nature et aides fiscales).

Six principes de construction de l'indicateur

Six principes fondent la construction de l'indicateur de sécurité. Ils doivent être explicités au préalable en raison de leur caractère fortement normatif. En effet, d'autres principes conformes à d'autres valeurs pourraient être choisis alternativement. Correspondant à d'autres conceptions de la sécurité économique, il est probable qu'ils conduiraient à des résultats différents. Les principes retenus sont les suivants :

- sont considérées comme ressources de la sécurité économique des individus adultes les revenus issus de leur travail et des systèmes de protection sociale qu'ils perçoivent tout au long de leur vie adulte ;
- sont pris en compte les revenus de remplacement du travail associés aux risques vieillesse, chômage, maladie, invalidité ainsi que les pensions de réversion (veuvage) ;
- on considère les remboursements et aides en nature : frais de maladie, charges familiales, aides au logement ;
- on évalue la sécurité par rapport au niveau moyen du revenu disponible (net d'impôts et de cotisations et comprenant les prestations famille, logement, maladie) des actifs ayant un emploi dans le pays. Ce principe est fondamental dans la mesure où il détermine une norme permettant d'évaluer le niveau de vie des habitants d'un territoire donné ;
- sont prises en compte les indemnités et aides en nature mobilisées dans la lutte contre l'exclusion sociale (RMI, etc.) ;
- est prise en compte l'insécurité économique des personnes vivant en dessous d'un minimum de ressources par tête. À cette fin, on pondère négati-

vement la part de la population dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté.

Les deux derniers principes traduisent l'importance que nous voulons donner aux objectifs de cohésion sociale, laquelle constitue, selon notre point de vue, une des conditions importantes de la sécurité d'une population vivant dans un territoire donné.

Deux étapes dans le calcul du taux de sécurité économique

Dans un premier temps, on présente le mode de calcul d'un taux de sécurité économique brut (TSE B) considéré hors problèmes de ressources insuffisantes. On montre ensuite comment il est possible d'en déduire un taux de sécurité économique (TSE) qui tient compte de la répartition des revenus et des problèmes de pauvreté correspondants.

• Le calcul du TSE brut agrégeant des ressources de diverses origines

Trois formules équivalentes rendent compte de l'agrégation des diverses ressources qui concourent à la formation de la sécurité économique. La première est très macroéconomique. Elle considère le TSE brut comme le rapport entre le revenu disponible moyen de l'ensemble de la population adulte et une référence représentant le niveau de vie « normal » dans le pays considéré, le revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi :

$$\text{TSE B} = \frac{\text{Revenus d'activité} + \sum \text{revenus de remplacement} + \sum \text{remboursements} + \sum \text{aides}}{\text{Population adulte} \times \text{Revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi}}$$

Une deuxième formule prend en compte un premier niveau de décomposition. Le TSE brut est considéré comme la somme des parts des différentes catégories de revenu de la population adulte divisée par le revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi. Ce procédé de calcul revient à décomposer le revenu en différents éléments et à définir des taux de sécurité économique pour chacun d'entre eux, toujours par rapport au même dénominateur :

$$\text{TSE B} = \text{TSE revenus de l'activité} + \sum \text{TSE remplacement (chômage, retraite, invalidité)} + \sum \text{TSE remboursement (maladie, famille, logement)} + \sum \text{TSE aides contre l'exclusion}$$

(1) Selon ce sociologue suédois qui a joué un rôle majeur dans les travaux comparatifs des systèmes de protection sociale, « *la démarchandisation survient lorsqu'un service est obtenu comme un dû et lorsqu'une personne peut conserver ses moyens d'existence sans dépendre du marché* » (Esping-Andersen, 1990, p. 35). Ce concept indique selon lui le « *degré auquel les individus ou les familles peuvent maintenir un niveau de vie socialement acceptable en dehors d'une participation au marché* » (ibid., p. 54). On peut remarquer que G. E. Esping-Andersen reprend par là un concept élaboré par Karl Polanyi (1944) qui désignait plus généralement « *le processus de libération ou d'indépendance des individus vis-à-vis des forces du marché du travail* ».

Une troisième formule considère le TSE brut comme la somme des TSE partiels de différentes catégories de population, toujours relativement au revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi. Ce procédé revient à calculer, pour chaque type de revenus, chacun des TSE bruts partiels et à les pondérer avec les parts des populations concernées vis-à-vis de la population adulte :

$$\text{TSE B} = \frac{\sum \text{Part population concernée par un type de revenu}}{\text{Population adulte totale}} - \frac{\text{Revenu moyen de la population}}{\text{Revenu moyen des actifs occupés}}$$

Si on considère la population adulte comme la somme de diverses sous-populations spécifiques touchant chacune divers revenus moyens, d'activité, de remplacement, de redistribution ou d'aide, lesquels sont toujours évalués relativement au « revenu disponible moyen des actifs occupés », le mode de calcul donne la décomposition suivante :

$$\text{TSE B} = \frac{\text{Part active occupée}}{\text{Revenu moyen actif occupé}} + \frac{\sum \text{part inactif} \cdot \text{revenu remplacement}}{\text{Revenu moyen actif occupé}} + \frac{\sum \text{pop aidée} \cdot \text{revenu redistribué ou aide}}{\text{Revenu moyen actif occupé}}$$

Au total, le TSE brut peut être considéré comme la somme des quatre types d'éléments suivants :

- part de la population active ayant un emploi sur la population adulte ;
- $\frac{\sum \text{part population au chômage ou en retraite ou invalidité} \times \text{Taux de remplacement}}{\text{sur le revenu disponible moyen des actifs}}$
- $\frac{\sum \text{part population remboursée de maladie, famille, logement} \times \text{Taux des remboursements concernés}}{\text{sur le revenu disponible moyen des actifs}}$
- $\frac{\sum \text{part population aidée (Rmi, allocation aux adultes handicapés...)} \times \text{Taux des aides concernées}}{\text{sur le revenu disponible moyen des actifs}}$

Les principales propriétés du TSE brut découlent de la présentation précédente. Le TSE brut permet d'apprécier l'influence sur la sécurité du taux d'actifs ayant un emploi et du niveau de vie relatif des inactifs par rapport aux actifs en le pondérant par la part des inactifs dans la population adulte. Il fournit ainsi une mesure de la sécurité économique des individus dans une perspective de cycle de vie, un taux de 100 % correspondant à un pays où le revenu disponible par tête des inactifs serait égal à celui des actifs ayant un emploi. En outre, sa décomposition met en lumière les différentes origines de la sécurité économique des individus,

permettant ainsi des comparaisons entre pays ou régions et au cours du temps.

• La prise en compte de l'insécurité des populations à faibles ressources

Le TSE brut ainsi calculé ne tient pas compte des effets de répartition. Il pourrait très bien se trouver proche de 100 % malgré la présence de fortes inégalités et donc de poches importantes de misère, chez les inactifs comme chez les actifs. Il faut donc amender le TSE brut par un correctif. Un moyen simple de prendre en compte l'absence de sécurité des personnes vivant en dessous d'un certain minimum de ressources est d'évaluer forfaitairement leur insécurité et d'en soustraire le montant du numérateur du TSE brut. Ainsi, plus la population dont les ressources sont insuffisantes est importante, plus le TSE d'ensemble de la population est pénalisé.

Dans la construction du TSE, cinq principes normatifs de prise en compte de l'insécurité ont été choisis. Là encore, un certain nombre de choix *a priori* ont été décidés afin de prendre en compte deux considérations de simple bon sens : d'une part, la sécurité des populations dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté ne peut pas être comptée positivement, d'autre part, cette sécurité doit être comptée de manière d'autant plus négative que les ressources des populations concernées sont plus inférieures au seuil de pauvreté :

- le TSE d'ensemble doit viser davantage l'évaluation de la cohésion sociale sur un territoire donné que celle de la couverture des besoins de base. À cette fin, il se fonde sur la situation relative des ressources par rapport au niveau de vie des concitoyens, laquelle prend mieux en compte le souci du regard des autres que le niveau des besoins de base. Ce principe entraîne le choix non d'un seuil absolu mais d'une certaine proportion du revenu disponible médian sur le territoire considéré ;
- le TSE d'ensemble doit considérer le revenu disponible des ménages par tête pour prendre en compte l'impact des situations familiales avec, à la fois, leurs charges et les prestations spécifiques auxquelles elles donnent droit, lesquelles sont mieux appréciées au niveau du ménage qu'au niveau de l'individu. Un grand nombre de travaux ont établi des échelles d'équivalence permettant de définir les coûts supplémentaires associés à la présence d'adulte(s) et d'enfant(s) supplémentaire(s). La définition du « seuil de pauvreté » utilisée dans le panel européen d'Eurostat, à savoir la part de 60 % du revenu médian après prestations par unité de consommation, répond bien à ces deux principes ;
- pour être homogène avec celui du TSE brut, le calcul du TSE d'ensemble doit se fonder sur une évaluation du déficit de sécurité par rapport au

niveau moyen du revenu disponible (net d'impôts, de cotisations et comprenant les prestations famille, logement, maladie) des actifs ayant un emploi dans le territoire considéré (RDAAE) ;

- si on établit que la sécurité économique des ménages dont les ressources n'atteignent que le seuil de pauvreté est nulle, par convention, il est nécessaire de considérer que le déficit de sécurité de cette population aux ressources insuffisantes doit juste annuler le montant de ses revenus, et donc être égal à 60 % du revenu disponible net moyen des actifs ayant un emploi ;
- si on choisit de considérer que toute la population disposant de ressources inférieures au seuil de pauvreté est également pénalisée d'un même montant de 0,6 RDAAE, on aboutit à une approximation linéaire de l'accroissement du déficit de sécurité : celui-ci est proportionnel à l'importance du montant de revenu manquant pour atteindre le seuil de pauvreté (2).

Ces cinq principes se traduisent dans la formule du TSE suivante :

L'application de ces formules aux cas des pays européens aboutit à plusieurs types de résultats. On présente ici ceux qui informent sur le classement relatif des pays ainsi que ceux concernant l'origine des ressources de la sécurité dont, en particulier, le rôle joué par les aides à la famille et aux populations démunies.

$$\text{TSE} = \text{TSE B} - 0,6 \times \text{Part de la population en-dessous du seuil de pauvreté}$$

Le classement des pays européens selon leur sécurité économique

Classer les pays européens selon le taux de sécurité économique qu'ils procurent à leurs habitants – le TSE (encadré 1) – produit des enseignements originaux. Dans le tableau ci-après, le TSE et ses

composantes sont évalués en pourcentage du revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi dans le pays considéré. Le classement selon le TSE est différent du classement selon le PIB par habitant (3) et encore plus de ceux selon l'espérance de vie (4) ou l'IDH (5) – l'indicateur synthétique dit de « de développement humain » calculé et diffusé par le PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement). Dans les années 1990 à 2000, le TSE distingue les pays européens en trois groupes : en haut, les pays du Nord à forte sécurité, les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark et la Suède – TSE de 90 % à 77 % en 2000 – ; en bas, les pays du Sud à

Encadré 1

Le calcul du taux de sécurité économique

Le taux de sécurité économique (TSE) est un indicateur relatif. Il fait la somme des revenus que les individus touchent tout au long de leur vie adulte dans le pays considéré et les divise par un dénominateur représentant le niveau de vie moyen des actifs ayant un emploi : leur revenu disponible net d'impôts et de cotisations après transferts sociaux, comprenant donc les prestations famille, logement, maladie.

La première des insécurités économiques correspond à la pauvreté. En effet, en dessous d'un minimum de ressources par tête, il n'y a plus de sécurité. Pour prendre en compte cette insécurité, l'indicateur pondère négativement la population en dessous du seuil de pauvreté en lui affectant un revenu négatif dont le montant est égal à ce seuil, soit 60 % du revenu médian par unité de consommation après prestations dans la définition de Eurostat.

Prenant en compte à la fois des revenus directs du travail et des ressources indirectes, le TSE permet de comparer les parts des différentes sources de la sécurité économique : les revenus de l'activité professionnelle nets des impôts sur le revenu ; les revenus de remplacement du travail associés aux risques vieillesse et chômage nets de prélèvements fiscaux ; les remboursements et aides en nature associés aux frais de maladie et d'invalidité ; les aides à la famille et aux démunis correspondant aux mesures de lutte contre l'exclusion.

(2) Une telle variation « linéaire » de l'insécurité avec le montant des ressources en dessous du seuil de pauvreté ne va pas de soi. On peut en effet se demander si les personnes en situation de grande pauvreté n'éprouvent pas une insécurité augmentant plus que proportionnellement avec le déficit de leurs ressources. De plus, cette approximation aboutit à évaluer l'insécurité des personnes n'ayant aucune ressource à un montant négatif équivalent au revenu des personnes situées au seuil de pauvreté, soit 0,6 RDAAE, choix qui contient une large part d'arbitraire.

(3) Le PIB est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productives résidentes et qui correspond à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches. Le PIB par habitant donne ainsi une idée de la richesse produite par les résidents d'un territoire.

(4) L'espérance de vie à la naissance, ou durée moyenne de vie, est la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui, à chaque âge de sa vie, serait soumise au taux correspondant de mortalité observé l'année considérée. Cette durée représente ainsi les conditions de mortalité d'une population à un moment donné et est donc indépendante de sa structure par âge.

(5) L'indicateur de développement humain est un indicateur qui fait la synthèse de trois séries de données concernant une population pour une année donnée : son espérance de vie à la naissance (laquelle donne une idée de son état sanitaire) ; son niveau d'instruction mesuré par la durée moyenne de scolarisation et son taux d'alphabétisation ; et son PIB par habitant (lequel donne une indication sur le niveau de vie moyen de la population) – sachant qu'il s'agit du PIB réel (c'est-à-dire corrigé de l'inflation) et qu'il est calculé en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire pour des paniers de bien assurant le même pouvoir d'achat dans tous les pays).

sécurité faible, l'Italie, l'Espagne, et la Grèce – TSE de 52 % à 50 % – ; et, entre les deux, six pays à sécurité intermédiaire – TSE de 75 % à 61 % –, soit dans l'ordre décroissant, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Finlande, le Portugal, la France et la Belgique.

Si on compare les niveaux du TSE entre 1997 (première colonne) et 2000 (deuxième colonne) (6), trois résultats notables sont mis en évidence :

- la continuité des bons résultats des Pays-Bas et de l'Autriche, lesquels se consolident de 1997 à 2000 ;
- la stagnation des résultats des pays du Nord, le Danemark et la Suède restant à un haut niveau, et la

Finlande étant le seul pays dont la sécurité économique se détériore en trois ans ;

- le rattrapage relatif des pays du Sud qui progressent tous de 2 % à 5 % de 1997 à 2000.

Globalement, excepté l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne qui ont progressé relativement et gagné une place dans le classement en Europe, l'ordre des pays européens selon le taux de sécurité économique est stable pour l'essentiel sur les six années 1995-2000. Par ailleurs, on peut noter que le classement des pays en 2000 est plus discriminant selon la sécurité économique que celui selon le PIB par habitant (rapport 1,8 entre le TSE maximum et le minimum, contre 1,7 entre les PIB par habitant

Classement des pays européens en 2000 selon le TSE, le PIB par habitant (1), l'espérance de vie (2) et l'IDH (3)

Pays	TSE				PIB par habitant		Espérance de vie		IDH	
	% 1997	Rang 1997	% 2000	Rang 2000	En dollars 2000	Rang 2000	Année de vie 2000	Rang 2000	Indicateur 2000	Rang 2000
Pays-Bas	88	1	90	1	25 657	4	78,1	6	0,935	3
Autriche	78	2	80	2	26 765	3	78,1	7	0,926	8
Danemark	78	2	78	3	27 627	1	76,2	12	0,926	7
Suède	77	4	77	4	24 277	7	79,7	1	0,941	1
Allemagne	71	6	75	5	25 103	5	76,6	11	0,925	9
Royaume-Uni	72	5	73	6	23 509	10	77,7	8	0,928	6
Finlande	70	7	69	7	24 996	6	77,6	9	0,93	4
Portugal	63	9	67	8	17 290	12	75,7	13	0,88	13
France	66	8	66	9	24 223	8	78,6	3	0,928	5
Belgique	58	10	61	10	27 178	2	78,9	2	0,939	2
Italie	50	11	52	11	23 626	9	78,5	4	0,913	10
Espagne	46	13	51	12	19 472	11	78,5	5	0,913	11
Grèce	47	12	50	13	16 501	13	77,6	10	0,885	12
Rapport entre valeurs extrêmes	1,91		1,81		1,67		1,05		1,07	

Source : Eurostat – NewCronos Année 2000.

TSE : taux de sécurité économique ; IDH : indicateur synthétique de développement humain.

(1) Le PIB est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productives résidentes et qui correspond à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches. Le PIB par habitant donne ainsi une idée de la richesse produite par les résidents d'un territoire.

(2) L'espérance de vie à la naissance, ou durée moyenne de vie, est la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui, à chaque âge de sa vie, serait soumise au taux correspondant de mortalité observé l'année considérée. Cette durée représente ainsi les conditions de mortalité d'une population à un moment donné et est donc indépendante de sa structure par âge.

(3) L'indicateur de développement humain est un indicateur qui fait la synthèse de trois séries de données concernant une population pour une année donnée : son espérance de vie à la naissance (laquelle donne une idée de son état sanitaire) ; son niveau d'instruction mesuré par la durée moyenne de scolarisation et son taux d'alphabétisation ; et son PIB par habitant (lequel donne une indication sur le niveau de vie moyen de la population) – sachant qu'il s'agit du PIB réel (à savoir corrigé de l'inflation) et qu'il est calculé en parité de pouvoir d'achat (à savoir pour des paniers de biens assurant le même pouvoir d'achat dans tous les pays).

Lecture du tableau : aux Pays-Bas, le montant du TSE est passé de 88 % en 1997 à 90 % en 2000, ce qui lui donne le premier rang sur les treize pays ces deux années. En revanche, en 2000, son niveau de PIB est de 25 657 dollars par habitant, ce qui ne le place qu'au quatrième rang des treize pays, son espérance de vie à la naissance est de 78,1 années, ce qui le met au sixième rang, et son niveau d'IDH est de 0,935, ce qui correspond au troisième rang pour cet indicateur.

Le rapport entre le plus haut niveau d'IDH pour les treize pays en 2000, 0,941 pour la Suède, et le plus bas niveau, 0,880 pour le Portugal, est de 1,07, ce qui est beaucoup moins discriminant que pour le TSE pour cette année : exactement 90,3 pour les Pays-Bas sur 49,9 % pour la Grèce, soit 1,81.

(6) Les données sont incomplètes pour deux pays en 1995 et 1996 en ce qui concerne le taux de pauvreté, ce qui empêche de disposer de séries du TSE pour les treize pays de 1995 à 2000. En revanche, on dispose de séries complètes pour le TSE brut de sept pays de 1990 à 2000, de neuf pays de 1993 à 2000 et de treize de 1995 à 2000, lesquelles ont permis de vérifier la stabilité des classements de la sécurité dans les années 1990.

extrêmes), et bien plus que celui selon l'espérance de vie (respectivement rapport 1,05) ou que celui selon l'indicateur synthétique du PNUD, l'IDH (rapport de 1,07).

Des constructions différentes de la sécurité

Si le classement selon le PIB représente les différences de richesse et celui selon l'IDH les disparités de « capacités » (7), quelles sont les origines de la diversité des niveaux de sécurité économique des populations ? Pour les analyser, il faut s'interroger sur les modes de construction de la sécurité économique dans les pays européens. À cette fin, on a distingué les caractères des quatre principales sources de la sécurité des revenus des ménages prises en compte dans le TSE. Dans les statistiques issues de l'institut européen Eurostat, elles correspondent aux caractérisations suivantes (8) :

- les revenus directs issus des rémunérations de l'activité professionnelle (indépendante ou salariée) nets des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu ;
- les revenus de remplacement correspondant essentiellement aux pensions de retraite, de réversions et aux allocations chômage (9) également nets de l'impôt sur le revenu ;
- les revenus redistribués associés, pour l'essentiel, au remboursement des soins de santé et aux aides en espèces ou en nature en rapport avec l'invalidité (10) ;
- les allocations et aides en espèce ou en nature en rapport avec la maternité, la famille et les frais de garde, d'une part, ou destinées à combattre l'exclusion sociale, d'autre part.

À la suite des travaux de G. Esping-Andersen (1990), on distingue les rémunérations de l'activité professionnelle et les trois dernières catégories d'allocations et d'aides indirectes. Les premières dépendent du marché du travail alors que les secondes sont associées à des droits sociaux que l'on désigne comme « démarchandisés » parce qu'ils sont largement indépendants des marchés du travail. L'analyse de la distribution de ces sources de la sécurité dans

Encadré 2

Une source : Eurostat

Eurostat et, en particulier, sa base NewCronos ont permis de rassembler des statistiques des populations, des différents revenus et prestations sociales et des taux de pauvreté pour treize pays de l'Union européenne. À la date des interrogations, on ne disposait de chiffres homogènes pour les différents revenus et prestations que pour les années 1990 à 2000. Les statistiques de revenu disponible n'étant pas accessibles pour le Luxembourg et l'Irlande, on a dû se limiter à treize des quinze pays de l'Union européenne en 2000. Ces statistiques n'ont pu être rassemblées pour les dix années que pour neuf pays, les données de l'Allemagne n'étant disponibles qu'à partir de 1991, celles de la Suède qu'à partir de 1993 et celles de l'Autriche, de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal qu'à partir de 1995.

La disponibilité des statistiques de seuil de pauvreté est encore plus restreinte, ce qui a limité l'étendue des calculs du TSE. L'évolution du TSE est ainsi calculée sur six années pour onze pays (de 1995 à 2000), sur cinq années pour douze, et sur quatre années pour les treize pays.

On a utilisé la nomenclature SESPROS des prestations sociales en huit postes établie et harmonisée pour la base NewCronos. Quelles que soient les limites de cette nomenclature, elle a l'avantage de permettre de comparer des systèmes très différents, tant par la nature des droits sociaux qui les fondent que par le contenu des prestations qu'ils génèrent ou par l'orientation des politiques qu'ils soutiennent.

les différents pays européens a ainsi permis de différencier trois types de pays selon les formes de la sécurité économique de leurs habitants.

Le rôle primordial de la sécurité issue des revenus « démarchandisés »

La grande diversité des systèmes européens de prestations sociales apparaît clairement dans le graphique 1 retraçant l'évolution des contributions des revenus indirects à la sécurité économique entre les années 1995 et 2000. Ce graphique met en évidence l'opposition fondamentale entre, d'une part, les pays du Nord, le Royaume-Uni et les pays continentaux dont les systèmes de protection sociale ont

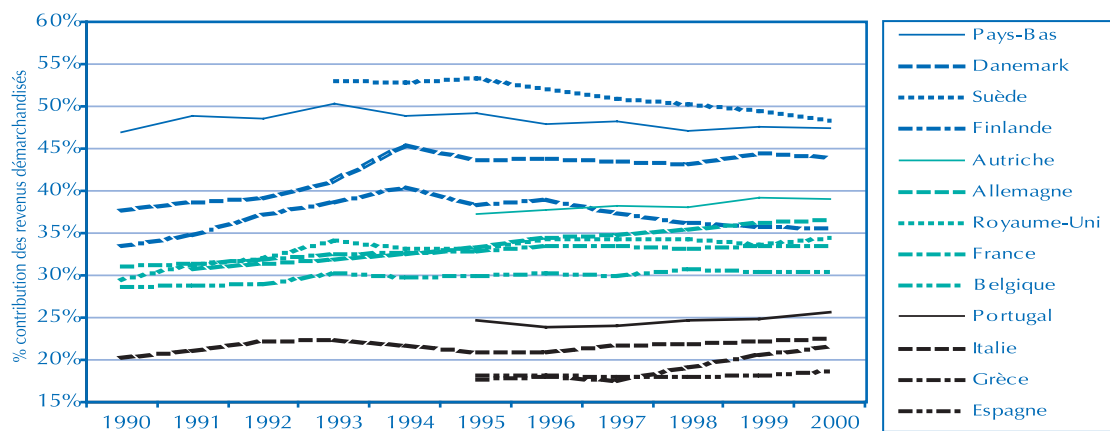
(7) Les « capacités » représentent les capacités des individus à choisir leur vie et à bénéficier des biens, lesquelles selon Amartya Sen (1992), sont liées non seulement à leur revenu, mais aussi à leur santé et à leur instruction. L'IDH intègre ainsi les classements des pays selon leur PIB par habitant, leur espérance de vie et leur niveau de scolarisation.

(8) Les quatre sources ont été approchées par des combinaisons des fonctions de la classification SESPROS des protections sociales mise au point par l'organisation statistique de l'Union européenne, Eurostat (encadré 2).

(9) En raison du caractère global des fonctions de protection sociale de la classification SESPROS de Eurostat à laquelle on a eu recours, certaines aides en espèces ou en nature associées aux fonctions « chômage », « survie » et « vieillesse » sont agrégées à cette catégorie des revenus de remplacement. Par ailleurs, la classification de Eurostat agrège tous les revenus contribuant à la constitution des retraites, qu'ils soient issus de régime de répartition ou de fonds de capitalisation, ce qui introduit un certain flou dans les comparaisons des revenus démarchandisés entre pays.

(10) En raison du caractère global des fonctions « maladie » et « invalidité » de la classification SESPROS, cette catégorie comprend aussi des revenus de remplacement correspondant aux pensions d'invalidité et aux indemnités journalières associées aux arrêts maladie.

Graphique 1
La sécurité démarchandisée dans treize pays européens, de 1990 à 2000



Source : Eurostat.

Lecture du graphique : la sécurité dite « démarchandisée », parce qu'issue des droits à revenus indirects (prestations retraite, chômage, d'assurance maladie ou d'invalidité, aide aux familles et aux démunis), n'est que de 20 % du revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi en Italie en 1990. En revanche, elle s'élève à 48 % du revenu de référence moyen aux Pays-Bas à la même date. Les données disponibles témoignent d'un écart encore plus considérable en 1995, entre respectivement 18 % pour la Grèce ou l'Espagne et 53 % pour la Suède.

pu se développer fortement depuis plus d'un demi-siècle et, d'autre part, les pays du Sud dont les systèmes de protection sont encore sommaires car bien plus récents. Dans le premier groupe, la part des revenus dits « démarchandisés » parce qu'associés à des droits indépendants du marché du travail varie entre 30 % et 53 % du revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi alors que, dans les pays du Sud, ils se limitent à des parts oscillant entre 18 % et 26 %.

Les trois groupes de pays classés selon le TSE dans le tableau 1 sont aussi ceux qui se différencient nettement dans le graphique 1. Si on suit l'ordre de cette distribution, on constate que les quatre pays du Nord au TSE les plus élevés sont aussi ceux dont les contributions des revenus démarchandisés sont les plus importantes, du moins à partir de 1997, année où l'Autriche a dépassé la Finlande de ce point de vue. De même pour les trois pays du Sud, leurs TSE sont les plus faibles et les contributions des revenus démarchandisés y sont aussi les plus limitées. La Finlande est restée le quatrième pays pour la part des revenus démarchandisés jusqu'en 1996. On la rattache encore au groupe des pays du Nord en raison de son ancrage dans des politiques optant clairement pour les redistributions, ce qui se manifeste aussi dans ses choix en matière d'aide à la famille et aux démunis, comme on le verra plus loin. En revanche, même si son TSE est d'un niveau plus élevé que la Belgique (et même que la France en 2000), le Portugal est très proche des autres pays du

Sud du point de vue des revenus démarchandisés. Le haut niveau de son TSE tient à la plus grande importance des revenus directs issus des rémunérations de l'activité professionnelle.

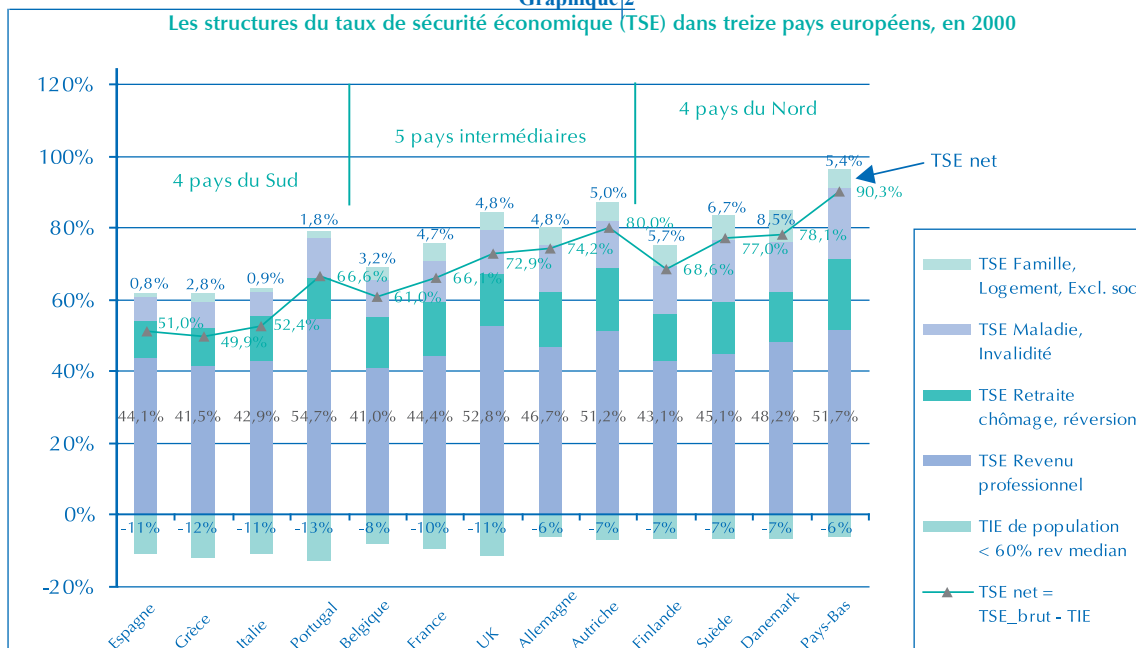
Les proportions différentes de ressources démarchandisées se traduisent dans des résultats parallèles en matière de pauvreté. Dans les pays du Nord, les populations dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté sont relativement moins importantes. En effet, leurs revenus sont plus indépendants du marché du travail parce que les politiques sociales de ces pays visent davantage à l'intégration des personnes en raison des droits issus de leur citoyenneté. Ceci se manifeste dans des pénalisations plus limitées de l'insécurité économique – de 6 % à 7 % (graphiques 2 et 3). En revanche, au Royaume-Uni et au Portugal, là où la sécurité dépend davantage du marché du travail et où les prestations sociales se limitent plus à un simple « filet de sécurité », les pénalisations correspondant à l'insécurité économique sont plus importantes – de 11 % à 14 %. De même, elles sont également plus notables dans les autres pays du Sud aux redistributions plus limitées – de 11 % à 13 %.

L'importance décisive de la sécurité issue de l'emploi

La multiplicité des structures fondant la sécurité économique dans les pays européens est illustrée dans les graphiques 2 et 3 par les distributions des quatre principales sources de revenu, respectivement

Graphique 2

Les structures du taux de sécurité économique (TSE) dans treize pays européens, en 2000

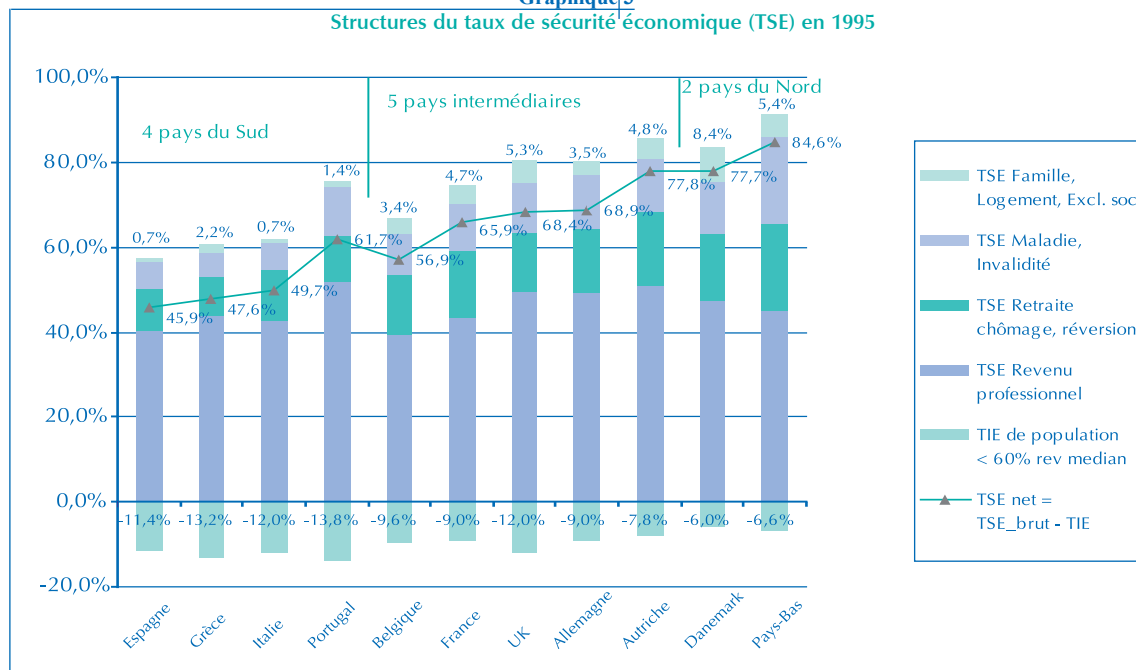


Source : Eurostat NewChronos.

TIE : taux d'insécurité économique, soit insécurité des populations dont les ressources n'atteignent pas le seuil de pauvreté.
 Lecture du graphique : en Belgique, en 2000, la sécurité issue des revenus de l'activité professionnelle n'est que de 41 % du revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi, celle liée aux droits sociaux à des revenus indirects est de 28 %, et la pénalisation pour l'insécurité de la population en dessous du seuil de pauvreté est de - 8 % ; ce qui donne un TSE de 61 % (41 + 28 - 8). Au Portugal, le TSE est de 67 % malgré la plus faible sécurité issue des droits à revenus indirects (23 %) et la plus forte pénalisation pour insécurité (- 13 %), et ce car la sécurité provenant de l'activité professionnelle est de 55 %.

Graphique 3

Structures du taux de sécurité économique (TSE) en 1995



Source : Eurostat NewChronos.

TIE : taux d'insécurité économique, soit insécurité des populations dont les ressources ne n'atteignent pas le seuil de pauvreté.
 Lecture du graphique : en 1995, en France, la sécurité provenant des revenus de l'activité professionnelle est de 43,4 % du revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi, celle liée aux droits sociaux à des revenus indirects de 31,5 % et la pénalisation pour l'insécurité de la population en dessous du seuil de pauvreté est de - 9 % ; ce qui donne un TSE de 65,9 % (43,4 + 31,5 - 9). Au Royaume-Uni, la sécurité issue des droits à revenus indirects est du même niveau (30,8 %) et la pénalisation pour l'insécurité est plus forte (- 12 %), mais la sécurité provenant de l'activité professionnelle est de 49,6 %, ce qui explique que le TSE est de 68,4 %, soit un niveau supérieur de 2,5 % au taux français.

pour les années 2000 et 1995. Ces graphiques mettent en évidence deux sortes de différenciations pour chaque pays : en négatif, en dessous de l'axe des 0 %, les déficits de sécurité économique associés aux populations en situation de pauvreté et, en positif, au-dessus de l'axe des 0 %, les quatre principales sources de la sécurité constitutives du TSE brut : les rémunérations de l'activité professionnelle (indépendante ou salariée) ; les revenus de remplacement ; les revenus distribués associés à la santé ; les aides à la famille et aux démunis.

Les graphiques 2 et 3 permettent de visualiser à quel point la sécurité issue de l'activité professionnelle joue un rôle majeur. En particulier, au Royaume-Uni, la part de la population ayant un emploi est supérieure de 7 % à 8 % à celle de la France, ce qui explique que le TSE britannique soit supérieur au TSE français (de 2,5 % en 1995 puis de 6 % en 2000) alors même que les deux pays ont consacré une part voisine aux revenus indirects (tous deux 31 % en 1995, et respectivement 31 % et 32 % en 2000). La sécurité économique au Royaume-Uni est même supérieure à celle de la Finlande, bien plus encore en 2000 qu'en 1997, alors que la part de revenus redistribués y a toujours été nettement inférieure (33 % du revenu disponible en Finlande en 2000 contre 31 % au Royaume-Uni). Mais la sécurité découlant de l'emploi est plus importante : en particulier, les hommes âgés de 55 ans à 64 ans sont 61,7 % à avoir un emploi au Royaume-Uni contre seulement 46,6 % en Finlande.

De même, au Portugal, la plus grande part de la population active ayant un emploi (de 10 % à 13 % de plus qu'en Belgique) explique que le TSE soit supérieur au TSE belge (respectivement de 5 % en 1995 et 6 % en 2000), alors que les revenus indirects au Portugal ont toujours été très inférieurs aux redistributions en Belgique (respectivement 24 % contre 27 % en 1995, et 25 % contre 28 % en 2000). Si la sécurité économique au Portugal est croissante et devient même supérieure en 2000 au niveau de la France (exactement 66,6 % contre 66,1 %), c'est qu'elle incorpore les plus forts taux d'emploi (54,7 % contre respectivement 44,4 % en France) lesquels concernent davantage les personnes plus âgées (50,1 % des 55 à 64 ans ayant un emploi au Portugal en 2000 contre 31,9 % en France).

Mais, à revenus directs équivalents, c'est l'importance de la redistribution qui fait la différence. Ainsi,

en 2000, la Finlande avait sensiblement le même taux de population active occupée que la Suède (43 % contre 45 %) mais ses revenus redistribués étant inférieurs de 6,4 %, son TSE s'est retrouvé inférieur de 8,4 %. De même, si on compare l'Italie et la France – pays ayant une population active déclarée occupée sensiblement de la même importance, 43 % et 44 % –, le système de redistribution bien moins développé de la première se traduit par un TSE bien plus faible (relativement de 13 % en 1995 et 15 % en 2000).

Des origines différentes de la sécurité qui synthétisent une histoire

Lorsque l'on compare dans les graphiques 2 et 3 l'importance des principales sources de la sécurité économique, on constate des différences essentielles entre les pays. Si la participation à l'activité professionnelle est toujours la source principale – de 40 % à 55 % du revenu moyen des actifs avec emploi, soit de 54 % à 70 % du TSE brut –, les revenus de remplacement assurés aux personnes empêchées de travailler (retraite, réversion, allocations chômage) sont la deuxième composante importante de la sécurité – de 10 % à 20 % du revenu moyen de référence, soit de 14 % à 22 % du TSE brut. Les revenus redistribués associés à la santé et à l'invalidité représentent une troisième part non négligeable – de 7 % à 24 % du TSE –, même si elle est plutôt réduite dans les pays du Sud. La dernière source issue des aides aux familles et aux démunis – de 1 % à 11 % du TSE –, est notable dans les pays du Nord mais très réduite dans les pays du Sud.

Ces structures des droits indépendants du travail s'enracinent dans l'histoire des pays et peuvent différer fortement des orientations actuelles de la politique sociale. Par exemple, au Royaume-Uni, les conquêtes sociales du plan Beveridge (11) se traduisent encore dans l'importance du financement socialisé des droits à l'accès aux soins et à l'indemnisation de l'invalidité : 12 % du revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi, soit deux fois plus que la Grèce, mais encore 1,6 fois moins qu'aux Pays-Bas. L'importance de ces acquis du passé s'exprime aussi dans le poids considérable du financement socialisé du chômage et de la retraite (que cette dernière soit issue de la redistribution ou de fonds de capitalisation) : 14,5 % en 2000 au Royaume-Uni, soit autant que la France (14,9 %) et presque autant que l'Allemagne (15,5 %).

(11) En 1942, Lord Beveridge élabore au Royaume-Uni un plan visant à attribuer une protection à tout résident en fonction de ses besoins et ressources. À l'origine, il prévoyait l'uniformité des prestations et la généralité de la couverture en matière de maladie, de retraite et de chômage. Le Plan Beveridge fut appliqué en Grande-Bretagne à partir de 1945-1946, années qui ont ainsi vu la création d'un système nationalisé de la médecine, le *National Health Service*, lequel procure gratuitement à chacun un minimum de couverture maladie.

Les pays du Nord aident bien plus les familles et les démunis que les pays du Sud

Les aides et allocations en rapport avec la maternité et la famille procurent aux individus des ressources largement indépendantes de l'emploi et du marché du travail. Ainsi jouent-elles un rôle non négligeable dans la construction de la sécurité des populations. Toutefois, dans la mesure où, dans certains pays, les droits à percevoir ces aides et allocations sont liés au versement de cotisations antérieures, ils sont à l'origine d'une sécurité dont la genèse n'est pas toujours complètement indépendante du marché, rendant les populations plus vulnérables à d'éventuelles modifications institutionnelles. C'est moins le cas pour les aides destinées à combattre l'exclusion sociale qui, elles, sont généralement coupées de toute acquisition antérieure de droits et ne dépendent donc pas des liens passés avec le marché du travail.

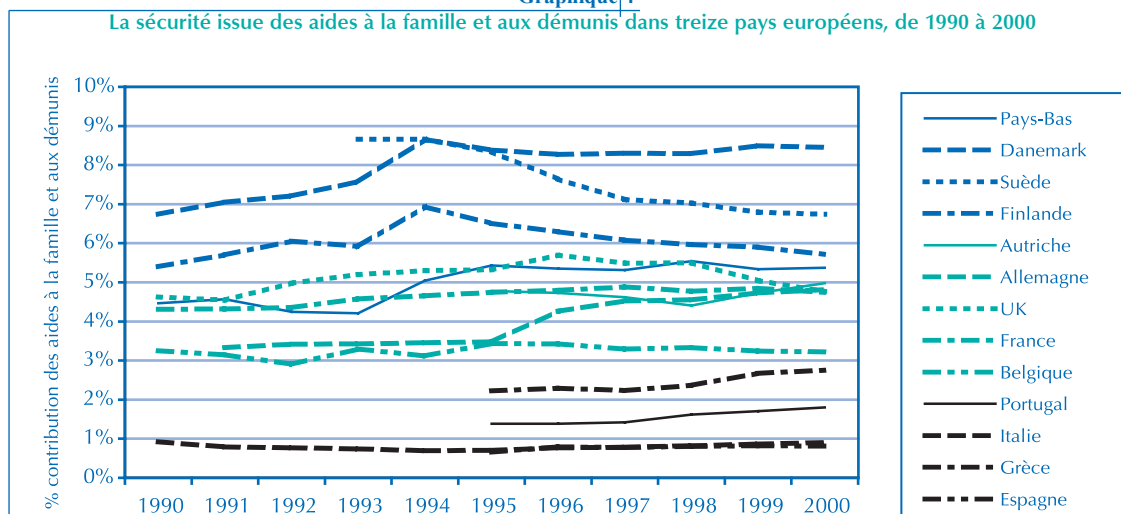
Le graphique 4 montre que ces revenus procurent des contributions à la sécurité à la fois limitées et inégalement distribuées entre les pays européens. Elles varient entre 4,5 % et 8,5 % du revenu de référence des actifs occupés au Nord, pour une moyenne sur la période de 6,1 %. En revanche, elles ne dépassent pas 2,8 % et ne se montent en moyenne qu'à 1 % dans les pays du Sud. Elles vont, par exemple, du simple au décuple entre l'Espagne (0,8 %) et le Danemark (7,9 %). Le caractère récent ou tardif du développement de ces pays conjugue ses effets avec les cultures familiales plus ou moins traditionalistes qui y prévalent pour expliquer cette disparité.

Les pays du Nord associent les acquis égalitaires de luttes prolongées d'associations féministes avec une éthique plus préoccupée de la prise en charge des démunis. Cette conjugaison de facteurs fait que le Danemark, la Finlande et la Suède contribuent tous pour plus de 6 % du revenu de référence à la sécurité de la population adulte grâce aux aides et allocations qu'ils consacrent à la famille et aux démunis. Les Pays-Bas tendent à se rapprocher de cette contribution depuis la récession de 1994. Inversement, le niveau très faible des contributions des pays du Sud à la sécurité en matière familiale – moins de 2 % du revenu de référence – traduit l'inertie des conceptions traditionnelles affectant aux femmes la garde des enfants et les soins aux personnes âgées. Ainsi, au Portugal, comme en Grèce ou en Espagne, le congé parental existe mais n'est pas rémunéré et ne contribue pas à la sécurité.

En revanche, le maintien de la contribution des pays intermédiaires dans une fourchette de 3 % à 6 % du revenu de référence est loin de correspondre à des politiques homogènes en matière d'aide aux familles et aux démunis. Elle s'explique plutôt par la compensation de plusieurs tendances allant dans des sens opposés. Par exemple, d'un côté, des politiques plus natalistes de pays tels que la France s'opposent au refus britannique de toute ingérence étatique dans la vie familiale ou au blocage germanique par le souvenir du familialisme nazi. D'un autre côté, des « filets de sécurité » conditionnés par des seuils étroits de ressources et destinés à rattraper les conséquences de la libéralisation du

Graphique 4

La sécurité issue des aides à la famille et aux démunis dans treize pays européens, de 1990 à 2000



Source : Eurostat.

lecture du graphique : en Italie, la sécurité issue des aides à la famille et aux démunis n'est que de 0,9 % du revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi, en 1990 comme en 2000. En revanche, au Danemark, elle est de 6,7 % du revenu disponible moyen en 1990 avant de s'élever jusqu'au niveau de 8,5 % en 2000.

marché du travail au Royaume-Uni se distinguent nettement des politiques sociales généreuses d'une Allemagne confrontée au choc de la réunification. Favorables à l'accompagnement de l'activité professionnelle des mères et à leur décharge des astreintes aux soins des enfants, les politiques françaises se différencient enfin nettement des politiques de soutien au modèle de l'homme pourvoyeur principal de ressources prévalant dans les pays continentaux.

Les limites des classements selon la sécurité économique

Certaines des incertitudes correspondent aux inadéquations des données issues de Eurostat pour évaluer les revenus démarchandisés lesquelles ont été recensées dans les notes (8), (9) et (10). Au-delà de ces problèmes aux conséquences relativement peu importantes, d'autres limites correspondent aux différences structurelles associées aux choix sociétaux des différents pays concernant la répartition de l'emploi : entre générations (activité plus ou moins tardive des jeunes, inactivité plus ou moins précoce des personnes âgées), entre femmes et hommes et entre temps partiel et temps plein. Ces trois critères, largement interdépendants, pèsent de manière considérable sur le niveau du revenu moyen dans un pays en raison des différences de rémunérations entre femmes et hommes, jeunes et personnes âgées, temps plein ou partiel.

Par exemple, les proportions plus importantes de femmes actives et d'actifs âgés au Portugal, au Royaume-Uni et dans les pays du Nord se traduisent par deux facteurs contribuant à un niveau de sécurité économique plus élevé de ces différents pays : un taux global d'activité plus important et une rémunération moyenne des actifs plus faible, d'où un dénominateur plus faible du TSE brut (12). Le recours plus important au travail à temps partiel aux Pays-Bas, dans les pays du Nord et au Royaume-Uni va dans le même sens et contribue à augmenter l'évaluation de la sécurité économique de ces pays. Par ailleurs, la forte part du « travail au noir » non déclaré dans les pays du Sud tels que l'Italie, l'Espagne ou la Grèce, mais également en France, se traduit dans une incertitude importante en ce qui concerne le taux de la population ayant un emploi. Même si ce flou implique une sous-estimation variable du TSE qu'il n'est pas possible d'évaluer, on peut supposer qu'elle tend davantage à sous-estimer la sécurité dans les pays du Sud que dans ceux du Nord.

Enfin, les taux inégaux de propriété du logement principal, plus importants dans le Sud de l'Europe qu'au Royaume-Uni ou dans les pays du Nord, concernent davantage les personnes âgées que les jeunes ménages. Ces taux entraînent donc des sous-estimations plus importantes des revenus des inactifs au Sud qu'au Nord, ce qui contribue à une minoration plus importante du TSE chez les premiers que chez les seconds. La non-prise en compte de tels revenus issus de la propriété correspond à des choix méthodologiques de départ privilégiant les ressources issues du travail et des prestations sociales.

Choisir d'adopter une approche intégrant un champ plus large de revenus permettrait certes de prendre en compte les différences considérables entre actifs et inactifs, du point de vue des rétributions tirées de leurs ressources patrimoniales. Mais, les disparités correspondantes de revenus et de sécurité entre pays se réfèrent à de tout autres logiques correspondant, par exemple, aux différentes histoires financières des régions concernées, lesquelles conditionnent fortement les sécurités financières et patrimoniales des différentes catégories de ménages épargnants. D'où la décision de se limiter aux seules diversités correspondant aux ressources dérivées des rémunérations professionnelles. Rien n'interdit, bien sûr, d'entreprendre ultérieurement des évaluations, comparaisons et interprétations de la diversité des sécurités économiques des ménages liées à leur possession d'actifs mobiliers et immobiliers.

Une typologie de la protection sociale intégrant le point de vue de la sécurité des populations

Même quand on prend en considération les diverses limitations évoquées *supra*, la stabilité des classements de la sécurité économique au cours des années quatre-vingt-dix invite à proposer des pistes d'interprétation donnant sens aux regroupements des pays en trois types selon la sécurité économique. Ainsi, en passant en revue les différentes sources de la sécurité des populations, on constate que le classement en trois groupes est stable, sauf pour le cas des revenus directs. Cette stabilité semble traduire la cohérence des politiques de prestations sociales établies dans les pays européens. Les travaux de Richard Titmuss (1974) puis de

(12) De ce point de vue, il serait intéressant d'évaluer des niveaux de revenu moyen à structures d'âge, de genre et de temps de travail comparables, ce qui permettrait de mesurer la contribution de ces choix sociétaux au classement relatif des niveaux de sécurité économique. De même, les évaluations du niveau de revenu national par habitant en seraient sensiblement décalées. En raison de la quasi-équivalence de cet indicateur avec le PNB par habitant et de la constance de l'évaluation du produit en volume, ceci signifie simplement que le niveau des prix relatifs serait décalé, traduisant ainsi la liaison des choix sociétaux à la fois avec la productivité du travail et avec les modalités de la répartition des revenus dans chaque pays.

Gosta Esping-Andersen (1990) ont déjà établi en quoi ces multiples types de politiques s'enracinent dans des différences historiques, sociales et institutionnelles. Il n'est pas étonnant que l'approche fondée du point de vue de la sécurité retrouve ces différences.

La classification selon la sécurité économique recouvre largement la distinction déjà opérée entre les pays dits « nordiques » et les pays dits « du Sud » dans plusieurs travaux d'analyse institutionnelle des systèmes européens de protection sociale. Mais, à la différence des travaux de Bruno Palier (2001), les données n'ont pas permis de clairement distinguer, du point de vue de la sécurité, un groupe de pays continentaux et un groupe de pays anglo-saxons. Les cas moins évidents des positions de la Finlande et de l'Autriche montrent néanmoins que le point de vue de la sécurité incite à apporter quelques ajustements aux typologies des systèmes de protection sociale. De même, il faut noter la spécificité de la position du Portugal dont le mouvement le porte à se rapprocher du modèle du Royaume-Uni. La forte part de la sécurité, associée au niveau élevé du revenu direct au Portugal, contribue en effet à augmenter son TSE alors que, en même temps, le taux de pauvreté élevé et le faible développement de ses prestations sociales le tirent vers le bas.

Trois types de construction de la sécurité

Les analyses de Jérôme Gautié (2003) aident à comprendre les mutations du rôle des prestations sociales dans la construction des ressources des personnes, particulièrement pour ce qui concerne l'articulation entre marché du travail et protection sociale. Il distingue trois types de solidarité, et donc trois types de sécurité :

- les régulations de base issues de la participation à l'activité économique donnent un rôle essentiel au taux d'emploi. Le fait que ce dernier soit, par exemple, bien plus élevé au Portugal, au Danemark et en Suède suggère en quoi sont essentiels les modes de prise en charge de la formation des jeunes et des actifs, les modes d'intégration des femmes et des personnes âgées, mais aussi des handicapés et des « exclus » ;
- les régulations issues des redistributions sociales conditionnent une solidarité citoyenne matérialisée dans des revenus de compensation (chômage, vieillesse, maladie, invalidité, maternité) et des services socialisés (de soins, de prise en charge des enfants, des personnes âgées) ;
- les régulations issues des solidarités familiales sont elles-mêmes dépendantes de la place de la femme dans la famille, mais également du type de relations entre les générations, ce qui contribue à

expliquer, par exemple, le fonctionnement des sociétés africaines ou asiatiques.

Trois types de sécurité – du travail, familiale et sociale – sont ainsi articulés avec trois types de solidarité – dans le sens de rapports sociaux d'entraide et d'assistance –, d'entreprise, domestique et citoyenne, et avec trois types de régulation des ressources et revenus, fondés respectivement sur le taux d'activité, les niveaux de transferts et d'aides intrafamiliales, les redistributions et prestations sociales. Si, dans cette perspective, on prend en compte les différents modes de contribution des familles à la sécurité, on peut proposer, à titre d'hypothèse, de compléter la catégorisation des pays en distinguant trois types de construction de la sécurité :

- un type social-démocrate, bien représenté par le Danemark ou la Suède, qui accorde un poids très important à la fois aux sécurités issues de l'activité professionnelle et aux sécurités « démarchandisées », parce qu'associées aux diverses prestations sociales et indépendantes du marché. Outre les pays du Nord, ce type pourrait comprendre l'Autriche dont on a vu qu'elle en est très proche, mais également l'Allemagne malgré ses problèmes actuels d'intégration des populations de l'ex-RDA ;
- un type social-libéral, bien caractérisé par le modèle du Royaume-Uni. Ce type s'appuie d'abord sur la forte participation à l'activité professionnelle et donne peu d'importance aux inégalités des revenus en découlant, d'où une forte part de la sécurité associée au niveau élevé du revenu direct et, en même temps, un taux de pauvreté élevé, la multiplication des conditions de ressources tirant vers le bas le niveau des prestations sociales. Le Portugal tendrait à se rapprocher de ce type ;
- un type social-familial plus latin, bien caractérisé par l'Italie qui, inversement, accepte un bas niveau de participation à l'activité professionnelle et tire partie de solidarités familiales informelles importantes. L'Espagne, la Grèce et la Belgique, quoique d'une façon plus hypothétique, se rapprocheraient d'un tel type en raison de la persistance de leur faible taux de population active occupée.

La France serait la plus difficile à situer dans une telle typologie, tout comme dans celle de G. E. Esping-Andersen (1990). Ses inclinaisons à accepter un faible taux de participation à l'activité professionnelle et l'importance des solidarités familiales tendraient à la rapprocher fortement du type latin. Mais, d'un autre côté, la spécificité de ses aides multiformes à la participation des femmes à l'emploi et les traditions de son soutien aux revenus démarchandisés issus de la redistribution l'associeraient de façon non négligeable au type social-démocrate.

Des sources de la sécurité aux types de solidarité

Il est possible de proposer des hypothèses permettant d'interpréter une telle typologie en se plaçant du point de vue de la démarchandisation. En effet, on a constaté des disparités importantes entre les pays en ce qui concerne l'indépendance à l'égard des décisions du marché des diverses ressources dont est issue la sécurité économique. Dans les pays du Nord et dans d'autres pays continentaux, tels que l'Autriche et l'Allemagne, la sécurité est plus indépendante des aléas du marché, plus démarchandisée. Dans ce premier modèle, que l'on qualifie de « social-démocrate », la construction de la sécurité s'appuie de manière équilibrée à la fois sur l'activité et les transferts sociaux. Dans d'autres pays, tels le Royaume-Uni ou le Portugal, la sécurité dépend bien plus fortement de l'activité professionnelle ou, à défaut, de prestations délivrées sous conditions de ressources. Dans ce deuxième modèle, qualifié de « social-libéral », la sécurité est ainsi bien moins démarchandisée.

Le troisième modèle caractériserait les pays dans lesquels la part des revenus de l'activité est plus faible et les aides à la famille et aux démunis plus symboliques. Les exemples des développements de l'économie souterraine en Italie ou en Grèce

conduisent à faire l'hypothèse que la solidarité familiale compléterait fortement l'aide reçue des prestations sociales, ce qui incite à qualifier un tel modèle de « social-familial ». La France est particulière : elle se situerait entre le modèle social-démocrate et le social-familial.

Ces hypothèses mènent sur la voie des diverses formes de solidarité qui soutiennent les multiples origines de la sécurité des individus. Ce travail a permis de recenser une partie des ressources économiques engagées dans le cadre de deux premiers types de solidarité : d'une part, ce qui peut être désigné « solidarité d'entreprise », qu'il s'agisse des salaires directs ou indirects, et, d'autre part, ce qui peut être intitulé « solidarité citoyenne », laquelle concerne plus l'ensemble des prestations sociales et leur organisation. On vient d'envisager l'importance de la solidarité familiale qui, dans les pays du Sud en particulier, compléterait cette sécurité insuffisamment assurée par les solidarités d'entreprise ou citoyenne. De manière plus générale, on sait que, dans la plupart des pays, la mobilisation des ressources familiales tente bien souvent de combler les déficits de sécurité rencontrés par les individus. Il serait sans doute important de chercher à évaluer les formes et les parts respectives de ces trois formes de solidarité, puis de les mettre en rapport avec les sécurités qu'elles procurent.

Références bibliographiques

Castel R., 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil.

Esping-Andersen G., 1990, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press., Trad. : *Les trois mondes de l'État-providence*, Paris, PUF, 1996.

Gautié J., 2003, *Quelle troisième voie ? Repenser l'articulation entre marché du travail et protection sociale*, Cahiers du Centre d'études de l'emploi, n° 30.

Palier B., 2001, *Les différents modèles de protection sociale et leur impact sur les réformes nationales*, in *La protection sociale en Europe. Le temps des réformes* (sous la dir. de Daniel C. et Palier B.), Paris, La Documentation française.

Polanyi K., 1944, *The Great Transformation*, Boston, Beacon Press.

Sen A. (dir.), 1992, *Equality of what*, in *Inequality Reexamined*, Clarendon Press, Oxford.

Titmuss R., 1974, *Social policy*, London, Allen et Unwin

